



RCS : CHAMBERY  
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01159  
Numéro SIREN : 528 029 705  
Nom ou dénomination : 23

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2015 sous le numéro de dépôt 5892

23

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

SARL AU CAPITAL DE 1.000 €  
SIEGE SOCIAL : BOURG SAINT MAURICE (73700)  
104 Grande Rue  
528.029.705. RCS CHAMBERY

DEPOT  
du 01 OCT. 2015

N° 5892 LE Greffier,

CERTIFIÉ CONFORMÉ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 17 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE  
ET LE DIX SEPT AVRIL  
A NEUF HEURES

Les associés se sont réunis au siège de la société en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

**Sont présents :**

- ◇ Monsieur Martial DEBUT,  
propriétaire de CINQ CENTS PARTS , ci 500 parts
- ◇ Madame Patricia DEBUT,  
propriétaire de CINQ CENTS PARTS, ci 500 parts

TOTAL DES PARTS PRESENTES SUR LES 1.000 PARTS  
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL : 1.000 parts

Monsieur Martial DEBUT, préside la séance en qualité de cogérant associé.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ◇ Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 mai 2014,
- ◇ Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- ◇ L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé,
- ◇ Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions aux cogérants, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ⇒ Constatation de la reconstitution des capitaux propres à une somme supérieure à la moitié du capital social.
- ⇒ Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

.....

.....

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2014 font état de capitaux propres s'élevant à une somme de 13.911 €, soit un montant supérieur à la moitié du capital social qui s'élève à 1.000 €. En conséquence, l'assemblée générale constate la reconstitution des capitaux propres exigée par l'article L. 223-42 du Code de commerce.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is larger and more complex, while the one on the right is smaller and more stylized.